

RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : Versement aux associations et structures concernées d'un acompte au financement Contrat Enfance-Jeunesse 2013

Mesdames, Messieurs,

La commune de Châtellerault a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne afin de s'engager, dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse 2012 - 2015, et de compléter ainsi le financement de la Ville et mettre en place des actions liées aux structures d'accueil de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse.

*Pour 2013, le financement prévisionnel de la CAF est de **285 570,63 euros**.*

La commune de Châtellerault souhaite verser un acompte aux différentes structures châtelleraudaises qui en bénéficient sur la totalité du Contrat 2013.

* * * * *

VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 et notamment son article 3 relatif à la possibilité pour les CCAS de créer et de gérer tout établissement ou service à caractère social ou médico-social,

VU la délibération n° 19 du conseil municipal du vendredi 27 janvier 2012 autorisant la mise en place du Projet Éducatif Local 2012 – 2016

VU la délibération n° 17 du conseil municipal du 29 mars 2012, sollicitant le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA pour la période 2012 -2015,

VU la signature du Contrat Enfance entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la commune de Châtellerault le 4 décembre 2012,

CONSIDERANT que le précédent contrat a permis de poursuivre différentes actions nécessaires à une offre d'accueil dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse pertinente et indispensable sur le territoire,

CONSIDERANT que le précédent contrat a permis de soutenir des projets spécifiques en partenariat avec le tissu associatif de la commune,

CONSIDERANT que le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse va permettre de poursuivre le financement des actions éligibles et non éligibles et d'envisager d'éventuels développements,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 21 mars 2013

n°11

page 2/4

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de verser un acompte représentant 70% du montant total prévisionnel estimé en 2012, par la CAF et la commune de Châtellerault. Le solde sera versé, comme chaque année, après le bilan des actions 2013.

- Centre Communal d'Action Sociale : 417 165 euros

Accueils petite enfance : les Loupiots, crèches Capucine et Coccinelle, le Réseau d'Assistante Maternelle, la Microcrèche et la coordination)

STRUCTURES	Montant total prévisionnel estimé en 2012	ACOMPTE 70%
Coordination	65 036,60	45 525,60
Capucine	113 907,40	79 735,20
Coccinelle	165 540,15	115 878,10
les Loupiots	196 833,60	137 783,50
Micro crèche Copains Câlins	27 030,60	18 921,40
Relais Assistantes Maternelles	27 601,65	19 321,10

Le montant sera mandaté sur la ligne 657362/5610 à la sous-fonction correspondante.

- Associations :

ASSOCIATIONS CEJ 2013 prévisionnel		
ASSOCIATIONS	Montant total prévisionnel estimé en 2012	TOTAL ACOMPTES
MPT	70 313,05	49 219,00
CS Ozon	103 514,15	72 460,00
CS des Minimes	98 251,50	68 776,00
MJC des Renardières	175 702,45	122 991,70
TOTAL MQ	447 781,15	313 446,70
CSAD Gym	820,60	574,40
CRAC	2 479,40	1 735,60
SOC	1 484,10	1 038,90
TCCN	820,60	574,40
LES PETITS DEBROUILLARDS	9 183,90	6 428,70
CAUS'ETTE	820,60	574,40
ADSEA	7 368,10	5 157,70
LES 400 COUPS	8 014,10	5 609,90
TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS	30 991,40	21 694,00
TOTAL ASSOCIATIONS	478 772,55	335 140,70

Exceptionnellement, et afin d'assurer son organisation qui a lieu prochainement, le financement du Festival Petite Enfance sera versé à l'association ACCORD dans sa totalité 7 406,50 euros.

Le montant sera mandaté sur la ligne 6574/5610, aux sous fonctions correspondantes.

Services Municipaux

ACTIONS MUNICIPALES CEJ 2012	Montant total prévisionnel estimé en 2012	TOTAL ACOMPTE 70%
Temps périscolaire municipal	48 848,20	34 194,00
Accueil de Loisirs municipal	83 527,60	58 469,30
Visa vacances	59 286,60	41 500,60
Coordination	44 618,80	31 233,20
TOTAL ACTIONS MUNICIPALES	236 281,20	165 397,10

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 28/03/2013, n° 2028
Publié au siège de la mairie, le 27/03/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER